RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212900864-20251210-202556-DE

Conseil Municipal du 10 décembre 2025
Délibération n°2025/56

08 - Cession de terrain à la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 11**

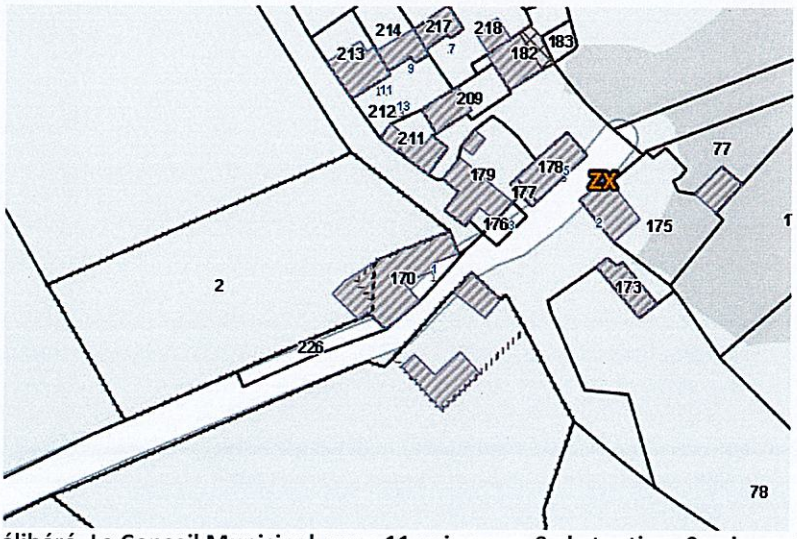
L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame KERVERN Laurence, Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BUTEL Ketty, Madame SCIOU Anaïs, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition, par la Commune, d'une parcelle de terrain privé, situé dans le hameau de Kerguilvern, permettrait de faciliter la circulation des riverains dans ce hameau. Il précise qu'il s'agit d'un terrain de 32 m², cadastré ZX 176, appartenant à madame TOULLEC Nicole, domiciliée à Trégarantec, qui a donné son accord pour la vente au prix de 2€ le m².



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Approuve ladite acquisition au prix de 2€ le m².**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 11 décembre 2025.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

MAIRIE D'IRVILLAC 29460